

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-289

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,
VU la demande formulée par l'entreprise LEROUX CONSTRUCTION sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement rue Saint Martin à l'occasion de travaux au numéro 62,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 25 avril au 03 mai 2024,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit du 25 avril au 03 mai 2024 :

- *Rue Saint Martin, sur un emplacement de stationnement situé au droit des n° 47 à 51 (hors place 10 min et aire de livraisons).*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise LEROUX CONSTRUCTION.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-deux avril deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité

